

L'Europe peut foncer sur le renouvelable

La France bloquait depuis des semaines la directive européenne sur les énergies renouvelables. Un accord a été trouvé vendredi.

L'Union européenne est enfin parvenue à un accord, vendredi, sur la révision de la directive sur les énergies renouvelables. La France la bloquait depuis des semaines, en militant tous azimuts auprès des vingt-sept dirigeants pour que le nucléaire y soit reconnu comme utile au verdissement de l'hydrogène, assorti d'un délai pour décarboner la production d'ammoniac.

La Commission a accepté de mettre un peu d'atome dans son plan, sans toutefois le nommer. La ministre de la Transition énergétique française Agnès Pannier-Runacher s'est réjouie de ce compromis qui « **correspond aux attentes de la France** ». La méthode n'est « **pas très belle** » ont réagi certains de nos voisins, comme Sven Giegold, secrétaire d'État allemand à la protection du Climat, mais désormais c'est fait : « **Tout est là, juridiquement pour accélérer l'installation des énergies renouvelables.** » La directive stipule un objectif de 42,5 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie d'ici à 2030.

Les Allemands, toujours trop dépendants du charbon, ont hâte d'accélérer. L'Allemagne, qui vise 80 % d'énergie renouvelable d'ici à 2030, contre 46 % actuellement, est talonnée par l'Espagne et l'Irlande. Neuf pays de l'UE affichent déjà une électricité provenant à plus de la moitié de solaire ou d'éolien (Luxembourg, Lituanie, Suède, Danemark...)

La France, après avoir retardé la directive, devra faire plus qu'accélérer. En mai, le ministère a reconnu que si le rythme de développement se maintenait au niveau actuel, il sera impossible d'atteindre l'objectif français, à savoir 33 % en 2030.

Christelle GUIBERT.